



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mercredi 12 mai 2010 — N° 116

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 47.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Thériault (Anjou) fait une déclaration concernant le 5<sup>e</sup> anniversaire de l'AQESSS.

---

M. Cousineau (Bertrand) fait une déclaration concernant l'Hôpital juif.

---

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant Le Centre Mgr-Marcoux.

---

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant le comité Maison des naissances 02.

---

M. Bergman (D'Arcy-McGee) fait une déclaration concernant le 100<sup>e</sup> anniversaire du Centre communautaire juif de Montréal.

**12 mai 2010**

---

M. Tremblay (Masson) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de la fibromyalgie.

\_\_\_\_\_

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant le Centre d'études collégiales de Montmagny.

\_\_\_\_\_

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) fait une déclaration concernant le CPE Mon autre maison.

\_\_\_\_\_

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant Les Grands Prix du tourisme québécois.

\_\_\_\_\_

À 9 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 09.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

**12 mai 2010**

---

**Présentation de projets de loi**

M. Bachand, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 100 Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 100.

---

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 104 Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 104.

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 223 Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1280-20100512)

M. Kelley (Jacques-Cartier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal.

**12 mai 2010**

---

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 223 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation et que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 222 Loi concernant Club Lac Brûlé Inc.

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1281-200100512)

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 222, Loi concernant Club Lac Brûlé Inc.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 222 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre du Revenu soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

**12 mai 2010**

---

La réponse du gouvernement à une pétition déposée le 23 mars 2010 par Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), concernant le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal vers l'est;

(Dépôt n° 1282-20100512)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 23 et 31 mars 2010 par M. Curzi (Borduas), concernant le projet de règlement modifiant le régime pédagogique et le calendrier scolaire.

(Dépôt n° 1283-20100512)

---

M. le président dépose :

Le tome I du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, accompagné d'une brochure sur les faits saillants dudit rapport.

(Dépôt n° 1284-20100512)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, trois extraits de pétition concernant la protection de l'archipel des îles Saint-Joseph, Saint-Pierre et aux Vaches situé dans le corridor de la rivière des Mille-Îles sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 005 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Khadir (Mercier);  
(Dépôt n° 1285-20100512)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 38 158 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Charbonneau (Mille-Îles);  
(Dépôt n° 1286-20100512)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 2 001 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Traversy (Terrebonne).  
(Dépôt n° 1287-20100512)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Simard (Richelieu), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE suite aux événements survenus à Saint-Jude où une famille a péri suite à un important glissement de terrain;

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde consternation devant cette catastrophe naturelle et également ses sympathies aux proches des victimes;

QUE tous les citoyens de cette municipalité soient assurés de la solidarité de la population face à cette tragédie;

QUE l'Assemblée observe une minute de silence en mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

**12 mai 2010**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltrie), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne l'arrestation et la détention arbitraire depuis janvier dernier du réalisateur iranien Jafar Panahi, président du jury du Festival des films du monde de Montréal en 2009, ainsi que la recrudescence très inquiétante de la répression, de la torture et des exécutions politiques en Iran, comme en fait foi l'exécution sommaire de cinq opposants dimanche matin en Iran, dont 4 kurdes et une femme qui avaient pour accusation « l'inimitié à l'égard de Dieu ».

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec M. Drainville (Marie-Victorin), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée internationale de l'infirmière et de l'infirmier et par la même occasion la 17<sup>e</sup> Semaine de l'infirmière et de l'infirmier qui se déroule cette année du 9 au 15 mai, sous le thème : *Des professionnels au cœur de l'action.*

QU'elle rappelle à tous l'importance de ces professionnels qui, jour après jour, mettent tout leur cœur et leur dévouement au service des citoyens.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Ville de Rimouski;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance.

---

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité se réunira en séance de travail afin de se saisir d'un document de consultation et de déterminer le choix des villes dans lesquelles il y aura des auditions.

12 mai 2010

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Crédits budgétaires*

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole dans le cadre de ce débat restreint : 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 3 minutes 30 secondes sont allouées aux autres députés indépendants; 8 minutes 30 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit 51 minutes 30 secondes pour chacun des deux groupes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement sera alloué au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

---

À 13 h 00, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 h 00.

---

Les travaux reprennent à 15 h 00.

---

**12 mai 2010**

---

L'Assemblée poursuit le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011.

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions formulant un grief et sur la motion du ministre des Finances présentée dans le cadre du discours sur le budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011 sont mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° 85 en annexe)

Pour: **60** Contre: **43** Abstention: **1**

### **Projets de loi de crédits**

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 98, Loi n° 2 sur les crédits, 2010-2011, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 86 en annexe)

Pour: **60** Contre: **43** Abstention: **1**

En conséquence, le projet de loi n° 98, Loi n° 2 sur les crédits, 2010-2011, est adopté.

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. St-Arnaud (Chambly) propose :

**12 mai 2010**

---

QUE la Commission des institutions fasse toute la lumière sur l'octroi d'un permis de port d'armes à M. Luigi Coretti de la firme BCIA et qu'à cette fin la commission entende le ministre de la Sécurité publique, son directeur de cabinet, M. Jocelyn Turcotte, M. Luigi Coretti, de même que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer, et que le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec déposent au secrétariat de la commission tous les documents relatifs à l'octroi de ce permis de port d'armes.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 3 minutes sont allouées au député de Mercier; 50 secondes sont allouées à chacun des deux autres députés indépendants; 5 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition. Le reste du temps sera partagé comme suit : 23 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement et 21 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement sera alloué au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 87 en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

## **Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

**12 mai 2010**

---

M. Hamad, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 97, Loi proclamant le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Rebello (La Prairie) dépose :

Copie d'un document de la Commission des lésions professionnelles intitulé « Orientations générales de la Commission des lésions professionnelles en matière de remises »;

(Dépôt n° 1288-20100512)

Copie d'une lettre datée du 18 décembre 2009, adressée à Me Jean-François Clément, président et juge administratif en chef de la Commission des lésions professionnelles, signée par M. Pierre Chagnon, bâtonnier du Québec, concernant les « Orientations générales de la Commission des lésions professionnelles en matière de remises ».

(Dépôt n° 1289-20100512)

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 97 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 97 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

---

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 13 mai 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

**12 mai 2010**

---

À 17 h 48, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 mai 2010, à 9 h 45.

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**

12 mai 2010

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011 :

(Vote n° 85)

**POUR - 60**

Auclair	Charlebois	Hamad	Ouellette
Bachand	Chevarie	Huot	Ouimet
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	James	Paquet
Bachand	Courchesne	Kelley	Paradis
<i>[Arthabaska]</i>	D'Amour	L'Écuyer	Pigeon
Beauchamp	Diamond	Lehouillier	Reid
Bergman	Drolet	Lessard	Rotiroti
Bernard	Dubourg	MacMillan	Simard
Bernier	Dupuis	Mamelonet	<i>[Dubuc]</i>
Billette	Dutil	Marcoux	Sklavounos
Blais	Gagnon-Tremblay	Marsan	St-Amand
Bolduc	Gaudreault	Matte	St-Pierre
Boulet	<i>(Hull)</i>	Ménard	Vallée
Carrière	Gautrin	Moreau	Vien
Charbonneau	Gignac	Morin	Weil
Charest	Gonthier	Normandeau	Whissell

**CONTRE - 43**

Aussant	Drainville	Malavoy	Richard
Beaudoin	Ferland	Maltais	<i>(Marguerite-D'Youville)</i>
<i>(Rosemont)</i>	Gaudreault	Marceau	Robert
Beaudoin	<i>(Jonquière)</i>	Marois	Roy
<i>(Mirabel)</i>	Gauvreau	McKay	Simard
Bédard	Girard	Pelletier	<i>(Richelieu)</i>
Bergeron	Hivon	<i>(Rimouski)</i>	St-Arnaud
Blanchet	Khadir	Pelletier	Traversy
Boucher	Kotto	<i>(Saint-Hyacinthe)</i>	Tremblay
Champagne	Lapointe	Poirier	Trottier
Cloutier	Leclair	Ratthé	Villeneuve
Curzi	Léger	Rebello	
Doyer	Lemay	Richard	
		<i>(Duplessis)</i>	

**ABSTENTION - 1**

Picard

12 mai 2010

---

Sur la motion de Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

(Vote n° 86)

(Identique au vote n° 85)

---

Sur la motion de M. St-Arnaud (Chambly) :

(Vote n° 87)

**POUR - 42**

Aussant	Ferland	Maltais	Richard
Beaudoin	Gaudreault	Marceau	(Duplessis)
(Mirabel)	(Jonquière)	Marois	Robert
Beaudoin	Gauvreau	McKay	Roy
(Rosemont)	Girard	Pelletier	Simard
Bédard	Hivon	(Saint-Hyacinthe)	(Richelieu)
Bergeron	Khadir	Pelletier	St-Arnaud
Blanchet	Kotto	(Rimouski)	Traversy
Boucher	Lapointe	Poirier	Tremblay
Cloutier	Leclair	Ratthé	Trottier
Cousineau	Léger	Rebello	Villeneuve
Doyer	Lemay	Richard	
Drainville	Malavoy	(Marguerite-D'Youville)	

**CONTRE - 60**

Auclair	Charlebois	Hamad	Ouellette
Bachand	Chevarie	Huot	Ouimet
[Outremont]	Corbeil	James	Paquet
Bachand	Courchesne	Kelley	Paradis
[Arthabaska]	D'Amour	L'Écuyer	Pigeon
Beauchamp	Diamond	Lehouillier	Reid
Bergman	Drolet	Lessard	Rotiroti
Bernard	Dubourg	MacMillan	Simard
Bernier	Dupuis	Mamelonet	[Dubuc]
Billette	Dutil	Marcoux	Sklavounos
Blais	Gagnon-Tremblay	Marsan	St-Amand
Bolduc	Gaudreault	Matte	St-Pierre
Boulet	(Hull)	Ménard	
Carrière	Gautrin	Moreau	
Charbonneau	Gignac	Morin	
Charest	Gonthier	Normandeau	